

LE VISA CONFERENCE (CONFERENCE VISA)

Version : 25/10/2010

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour assister à une conférence (colloques de mathématiciens, conférences médicales...).

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 3 mois, double entrée. Ce visa n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde.

Attention, pour assister à une conférence professionnelle dans votre secteur d'activité, une conférence interne à votre entreprise ou vous rendre à un salon professionnel, il vous faudra impérativement faire une demande de visa d'affaires (Business Visa).

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA CONFERENCE

- 1 Un passeport valide pendant au moins six mois et ayant au moins trois pages vierges
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Trois photographies conformes aux caractéristiques en vigueur
- 4 Deux formulaires de demande de visa remplis en ligne, datés et signés par le demandeur
- 5 La lettre d'invitation, sur papier en-tête de l'organisateur et rédigé en anglais, en tant que délégué à une conférence ou un séminaire international
- 6 **Dans le cas ou l'organisateur est : le gouvernement indien (ministère, gouvernement de région, administration d'un territoire de l'union) ou un organisme détenu et contrôlé par le gouvernement indien, une entreprise du Public Sector Undertaking, une université publique ou une Central Educational Institution, les Nations Unies ou une de leurs agences spécialisées**
 - Un courrier, rédigé en anglais, confirmant que l'organisateur émettant la lettre d'invitation est un des organismes mentionnés ci-dessus
- Dans le cas ou l'organisateur est : une ONG**
 - La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère concerné par la conférence (ex : agriculture, santé...)
- Dans le cas ou l'organisateur est : aucun des cas mentionnés ci-dessus**
 - La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère de l'Intérieur (Home Affairs)
 - La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère des Affaires Etrangères (External Affairs)
 - La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Ministère concerné par la conférence (ex : agriculture, santé...)
 - La lettre d'autorisation (clearance letter) émis par le Gouvernement de la Région / du Territoire de l'Union dans lequel la conférence aura lieu (State Government)
- 7 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

- Si vous envoyez votre demande de visa par courrier
- Check-list pour un dépôt par voie postale
- Si un mineur est inscrit dans votre passeport (une photo requise) ou si le requérant est mineur
- Photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
 - Photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent
 - Autorisation de voyage signée par les deux parents
- Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français
- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
 - Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
 - Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si vous détenez un passeport français en étant d'origine pakistanaise, chinoise, bangladaise ou afghane
- Formulaire de référence selon votre origine
 - Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____

Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris